



## **L'EPCC *Pôle supérieur d'enseignement artistique Aubervilliers - La Courneuve - Seine-Saint-Denis – Île-de-France* dit « Pôle Sup'93 »**

**recrute sa directrice / son directeur**

### **PRESENTATION DE LA STRUCTURE**

**L'Établissement Public de Coopération Culturelle (EPCC), *Pôle Supérieur d'enseignement artistique Aubervilliers – La Courneuve – Seine-Saint-Denis – Île-de-France* dit « Pôle Sup'93 »** est un établissement d'enseignement supérieur artistique formant les musiciennes et musiciens interprètes et enseignantes et enseignants d'aujourd'hui et de demain.

Il est accrédité par le Ministère en charge de la culture pour délivrer :

- le Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien (DNSPM), au titre de cursus construit en partenariat avec l'Université Paris 8 permettant l'obtention conjointe du DNSPM et d'une Licence « Arts, mention musicologie » de l'Université;
- le Diplôme d'État de professeur de musique (DE), en formation initiale et en formation continue; le Pôle Sup'93 est par ailleurs centre de validation des acquis de l'expérience (VAE) pour le DE.

Le Pôle Sup'93 est soutenu par le Ministère en charge de la Culture et la DRAC d'Île-de-France, les villes de La Courneuve et d'Aubervilliers, le Conseil départemental de Seine-Saint-Denis et l'Établissement Public Plaine Commune.

Son projet pédagogique s'appuie sur les forces respectives du Conservatoire à Rayonnement Régional d'Aubervilliers-La Courneuve (CRR93) et du Conservatoire à Rayonnement Départemental d'Aulnay-sous-Bois (CRD Aulnay-sous-Bois) qui partagent, avec le Pôle, leurs locaux, leurs parcs instrumentaux et mettent à disposition une partie de leurs équipes enseignantes. Il est membre associé de la Communauté d'universités et d'établissements (ComUE) *Paris Lumières*.

L'établissement a accueilli, en 2020-2021, 96 étudiantes et étudiants en formation initiale et 18 stagiaires en formation continue, encadrés par une centaine de chargé-es d'enseignement; Son budget de fonctionnement est de 1,5 M€, hors valorisations des mises à disposition (traitement des chargé-es d'enseignement, locaux, fluides et instruments).

Le Pôle Sup'93 a vocation à inscrire son projet en complémentarité et en collaboration avec les autres établissements d'enseignement supérieur du spectacle vivant en Ile-de-France, en particulier le *Pôle supérieur Paris-Boulogne-Billancourt (PSPBB)* et le *Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris (CNSMDP)*, et son action dans le réseau de l'*Association Nationale d'Établissements d'Enseignement Supérieur de la Création / Arts de la Scène (Anescas)*, dont il est membre.

Il a noué depuis sa création de forts partenariats artistiques sur tout le territoire de Seine-Saint-Denis avec des structures telles que l'*Académie Fratellini*, l'*Orchestre national d'Île-de-France (ONDIF)*, les

*Archives nationales, l'IRCAM, la Philharmonie de Paris, le Festival de Saint-Denis, le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) et bien d'autres en Île-de-France (La vie brève – Théâtre de l'Aquarium et La Pop par exemple). Ces partenariats nourrissent, chaque année, les propositions artistiques faites aux étudiantes, étudiants et stagiaires au sein des cursus pour les mises en situations professionnelles : concerts symphoniques, de musique de chambre, de jazz, ciné-concerts, spectacles pluridisciplinaires, interventions dans les écoles, les collèges, les médiathèques, stages dans tous les conservatoires d'Île-de-France, leur permettant, ainsi, de découvrir les multiples facettes de leurs futurs métiers.*

## MISSIONS

Nommé·e pour un mandat de cinq ans, renouvelable deux fois par période de trois ans, la future directrice ou le futur directeur a pour mission d'assurer la direction de l'établissement et la conduite du projet pédagogique, artistique et culturel à partir des orientations politiques définies par le Conseil d'administration et les avis du Conseil pédagogique. Il ou elle est secondé·e par une direction adjointe et accompagné·e par une équipe administrative et de coordination pédagogique composée de 12 ETP.

## FONCTIONS

La directrice / Le directeur :

- Assure la responsabilité du fonctionnement du Pôle Sup 93, dirige l'activité pédagogique, artistique et administrative de l'établissement, anime et encadre les équipes, garantit la bonne marche des instances administratives, pédagogiques et scientifiques de l'établissement ;
- Contribue, en lien avec les partenaires publics, les établissements d'enseignement artistique initial partenaires et les autres ESC-SV de la région, à la réflexion stratégique relative à la structuration de l'enseignement supérieur du spectacle vivant en Île-de-France ;
- Engage toutes les actions nécessaires afin de déterminer son positionnement et son rayonnement ;
- Poursuit et développe la dynamique territoriale dans laquelle le Pôle Sup'93 inscrit son action et grâce à laquelle il contribue à l'affirmation d'un projet culturel de territoire : contribution à la vie culturelle locale, valorisation des ressources artistiques et pédagogiques du département, contribution aux orientations des politiques culturelles locales ;
- Définit, en lien avec l'Université Paris 8, le conseil pédagogique de l'établissement et le monde professionnel, les maquettes de cursus, les contenus d'enseignement et la nature des projets artistiques produits (contenu artistique, tuteur·trices), dans le respect du projet fondateur du Pôle Sup'93 et le souci de garantir aux étudiant·es / stagiaires de l'établissement la possibilité de poursuivre leurs études en master ou de conduire immédiatement une carrière aboutie dans le monde de l'interprétation et/ou de l'enseignement de la musique ;
- Garantit le respect, par le Pôle Sup'93, des cahiers des charges et attendus inhérents aux dispositifs permettant le déploiement de l'activité de l'établissement (arrêtés et référentiels des diplômes, accréditation par le Ministère en charge de la culture, cahier des charges du grade de licence, certification Qualiopi, etc.) ;

- Pérennise et développe les partenariats avec les actrices et acteurs du spectacle vivant, de l'enseignement artistique spécialisé et de l'enseignement supérieur, au service de l'ambition des cursus, de la professionnalisation des étudiant-es / stagiaires et de la singularité du projet de l'établissement ;
- Engage toutes les actions nécessaires pour conforter et renforcer l'attractivité du Pôle Sup'93 auprès des musiciennes et musiciens français-es et étranger-ères susceptibles de venir s'y former et la reconnaissance de son action par les professionnel·les du spectacle vivant et de l'enseignement artistique spécialisé ;
- Développe l'articulation avec les CPES (classes - ou cycles - préparatoires à l'enseignement supérieur) ;
- Favorise la diversification des profils des étudiantes, étudiants et stagiaires de l'établissement ;
- Entretient et développe les relations du Pôle Sup'93 avec les autres établissements d'enseignement supérieur, relevant du Ministère en charge de l'enseignement supérieur ou en charge de la culture, en France comme à l'étranger, en tenant compte de son appartenance à la Communauté d'universités et d'établissements (ComUE) *Université Paris Lumières* et à l'*Association nationale d'établissements d'enseignement supérieur de la création artistique arts de la scène* (Anescas) ;
- Développe les activités de recherche et de coopération internationale et veille à l'inscription de l'établissement dans le réseau des établissements d'enseignements supérieurs européens (mobilité des étudiants dans le cadre de conventions bilatérales entre établissements ou de charte Erasmus, échange des enseignants/formateurs, etc.) ;
- Développe le lien aux entreprises en vue d'accroître les ressources propres, notamment celles liées à la taxe d'apprentissage.

## PROFIL

- Professionnel·le de la culture justifiant d'une expérience significative dans la direction d'établissements artistiques d'enseignement du spectacle vivant ou de structure culturelle ;
- Maîtrise des enjeux de l'enseignement artistique supérieur dans le domaine du spectacle vivant, en lien avec ceux de l'enseignement artistique spécialisé, et en particulier ceux liés à l'application du schéma européen de la réforme de l'enseignement supérieur dit LMD (licence-master-doctorat) et des objectifs de professionnalisation et d'insertion dans les métiers d'interprète et d'enseignant ;
- Maîtrise de la conduite de projets en lien avec des partenaires institutionnels ;
- Compétence en matière de conduite du changement ;
- Connaissance de l'enseignement supérieur artistique, des milieux artistiques professionnels, des réseaux de diffusion et de création et des réseaux professionnels ;
- Compréhension des enjeux de politique culturelle, notamment sur le territoire de Seine-Saint-Denis ;

- Connaissance de l'environnement juridique, financier et administratif des collectivités territoriales ;
- Compétences managériales et capacité à fédérer et à travailler en équipe ;
- Pratique souhaitée de langues étrangères.

## CONDITIONS

- Recrutement par détachement ou, à défaut, par voie contractuelle ;
- Temps plein ; rémunération selon la grille indiciaire de la fonction publique territoriale/ grade de Directeur territorial, assortie d'un régime indemnitaire ;
- Prise en charge de 50 % du Pass Navigo, tickets restaurant, mutuelle ;
- Poste implanté à La Courneuve (93) - RER B La Courneuve-Aubervilliers, T1 Hôtel-de-Ville de La Courneuve ; déplacements fréquents sur les autres sites de l'établissement (Aubervilliers, Aulnay-sous-Bois, Saint-Denis) ;
- Prise de fonction à partir du 15 octobre 2021

## CANDIDATURE

Une note d'orientation relative aux missions et priorités fixées par les partenaires publics est téléchargeable sur le site de l'établissement : [www.polesup93.fr/recrutement](http://www.polesup93.fr/recrutement)

Les candidatures (**Curriculum Vitae + lettre de motivation argumentée de 2 pages minimum**) sont à adresser **avant le 28 juin 2021** à : [recrutement.direction@polesup93.fr](mailto:recrutement.direction@polesup93.fr)

## CALENDRIER

Candidature	Avant le 28 juin 2021
Communication de la short-list	10 juillet 2021
Transmission, par les candidat·es pré-sélectionné·es, d'un projet d'orientation pédagogique, artistique et culturel, sur la base des documents-cadres qui leur seront transmis·e-s	1er septembre 2021
Entretien des candidat·es pré-sélectionné·es	Semaine du 13 septembre 2021
Prise de fonction	mi- octobre 2021

**Renseignements : Pôle Sup'93 – 01 43 11 25 03 – [recrutement.direction@polesup93.fr](mailto:recrutement.direction@polesup93.fr)**